



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

---

**Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de  
l'espace Nautique Grande Garenne – Territoire SNA**












---

Date et heure limites de réception des offres :

05 juin 2026 à 12:00

**Seine Normandie Agglomération**  
12 Rue la mare à Jouy  
27120 DOUAINS

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
|    | <b>Objet</b>                        | Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'espace Nautique Grande Garenne – Territoire SNA |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert   |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public   |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 6 mois  |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire   |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans  |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans  |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans  |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans  |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 24 mois   |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire  |

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                            | 4  |
| 1.1 - Objet .....   | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                                     | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                             | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....   | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                 | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                                | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                               | 4  |
| 2.3 - Variantes.....  | 4  |
| 3 - Les intervenants.....   | 4  |
| 3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....         | 5  |
| 3.2 - Contrôle technique.....   | 5  |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....          | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                               | 5  |
| 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....        | 5  |
| 4.2 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité..... | 5  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....                      | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                            | 5  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....                   | 6  |
| 6.1 - Documents à produire.....   | 6  |
| 6.2 - Visites sur site.....   | 8  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                      | 8  |
| 7.1 - Transmission électronique.....                                    | 8  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                             | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                         | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                                   | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                                      | 10 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....                             | 11 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                                 | 11 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....                | 11 |
| 9.2 - Procédures de recours.....  | 11 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'espace Nautique Grande Garenne – Territoire SNA

Seine Normandie Agglomération (SNA) souhaite engager une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'espace Nautique de la Grande Garenne situé sur la commune de Saint Marcel (27), territoire de SNA. Ce programme de Travaux de rénovation découle de diagnostics menés sur 2023/2024 concernant les travaux à mettre en œuvre en vue de la future exploitation des complexes aquatiques

Lieu(x) d'exécution :

Centre nautique la grande garenne à Saint Marcel (27950)  
27950 Saint-marcel

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Mission complète de maîtrise d'oeuvre.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description  |
|----------------|--|
| 71222000-0     | Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### **3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.2 - Contrôle technique**

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.2 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité**

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le programme de l'opération et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.eure.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du service Commande Publique et Achats au 02.76.48.02.58 ou par mail à [marchespublics@sna.vernon27.fr](mailto:marchespublics@sna.vernon27.fr)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, dans ce cas les candidats sont tenus d'indiquer les numéro et objet de la consultation à laquelle ils ont candidatés.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

L'équipe sera obligatoirement composée à minima :

- Bureau d'études Structure
- Bureau d'études Etanchéité
- Bureau d'études Fluides/Hydrauliques
- Coordinateur OPC

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|          |           |
|----------|-----------|
| Libellés | Signature |
|----------|-----------|

|  |           |
|--|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | souhaitée |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  |
|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels   |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés   |
|--|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années  |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat |
| Référence(s) en rénovation de complexe aquatique   |
| Référence(s) en installation de CTA sur bâtiment(s) complexe(s)  |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes   | souhaitée |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)  | souhaitée |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie de réalisation des diagnostics et des études : Capacité du candidat à réaliser les diagnostics pathologiques (étanchéité, structure) et les notes de calcul spécifiques</li> <li>- Prescriptions techniques et des matériaux : Capacité du candidat à proposer des solutions durables adaptées au milieu chloré</li> <li>- Méthodologie d'organisation des missions de suivi : Moyens mis en oeuvre pour le contrôle des points critiques</li> <li>- Identification des contraintes de site et de planning : Pertinence de la méthodologie proposée pour limiter l'interruption de service et respecter l'échéance impérative de la fermeture de la piscine et planning prévisionnel de la prestation</li> </ul> | Non       |

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition proposée en annexe de l'acte d'engagement des honoraires par mission : entre phase travaux et phase études</li> <li>- Composition et Compétences de l'Équipe et disponibilité de l'équipe : l'équipe doit avoir les expertises correspondant aux différents travaux évoqués dans le programme. Identification du chef de projet, présentation de l'équipe : CV – qualification et expérience</li> <li>- Planning des réunions : il doit être proposé avec un suivi régulier du chantier et des réunions de préparation</li> </ul> |           |
| L'attestation de visite  | Non       |

**Les candidats sont invités à signer électroniquement leur offre.**

**La signature de l'acte d'engagement, emportant acceptation, sans aucune modification, de toutes les pièces constituant le DCE.**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

**6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les dates de visite sont :

- 18 mai à 14h00
- 20 mai à 14h00

Le candidat devra impérativement prendre contact auprès de :  
Natacha CERVO au 06.30.27.84.24 ou par mail [ncervo@sna.vernon27.fr](mailto:ncervo@sna.vernon27.fr)

Le candidat devra fournir dans son offre le justificatif de visite joint au dossier de consultation afin d'attester sa parfaite connaissance des lieux. Le candidat est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.

L'attention des candidats est attirée sur les éléments suivants :

- Pour toutes questions, il sera demandé aux candidats de les formuler sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr), après la visite. Pas de réponse durant la visite.
- Les réponses seront transmises par écrit à toutes les personnes étant enregistrées sur la plateforme « [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) ».

**7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

**7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.eure.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Seine Normandie Agglomération**  
Service Commande Publique  
12 rue de la mare à Jouy  
27120 DOUAINS

Sur l'enveloppe de transmission, le candidat précisera les informations suivantes :

### **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR**

**Nom du candidat :**

**Offre pour le marché :** 2026/003 – Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'espace Nautique Grande Garenne – Territoire SNA

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Dans le cas d'un pli électronique dont les pièces ne seraient pas signées, il sera exigé une signature. Celle-ci pourra être électronique ou manuscrite pour la notification du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

**Les critères de sélection des candidatures sont :**

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations   | 35.0 %      |
| 2-Valeur technique   | 65.0 %      |
| <i>2.1-Méthodologie de réalisation des diagnostics et des études, qualité des prescriptions techniques et des matériaux, et organisation des missions de suivi</i> | 25.0 %      |
| <i>2.2-Compréhension des contraintes de site et de planning</i>  | 15.0 %      |
| <i>2.3-Cohérence de la répartition des honoraires par mission et entre la phase conception et réalisation</i>  | 5.0 %       |
| <i>2.4-Composition, compétences et disponibilité de l'équipe et cohérence du planning des réunions</i>   | 20.0 %      |

### **Modalités d'évaluation du critère prix :**

Le prix des prestations sera apprécié au regard des prix forfaitaires indiqués à l'Acte d'engagement. La méthode d'attribution des points est la suivante :

**Note de l'offre = pondération \* (prix de l'offre la moins élevée / prix de l'offre à noter)  
(hors offre anormalement basse)**

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Modalités d'évaluation du critère valeur technique et performance environnementale:**

Le critère valeur technique sera jugé sur la qualité de la présentation du mémoire organisé selon les points décrits ci-dessus et devra être personnalisé à l'opération. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation de ses sous-critères.

Pour chaque sous critères, les modalités de notation seront les suivantes :

|     |                    |
|-----|--------------------|
| 0   | Non renseigné      |
| 0,5 | Très Insuffisant   |
| 1   | Insuffisant        |
| 1,5 | Juste suffisant    |
| 2   | Suffisant          |
| 2,5 | Assez satisfaisant |
| 3   | Satisfaisant       |
| 3,5 | Très satisfaisant  |
| 4   | Excellent          |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.eure.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen  
53 Avenue Gustave Flaubert

## 76000 ROUEN

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00  
Télécopie : 02 35 58 35 03  
Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)